RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

ratorite nationale des jeu

DÉCISION N° 2024-PR-190 DU 19 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard ;

Vu le décret n° 2020-199 du 4 mars 2020 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le décret du 15 juin 2020 portant nomination des membres du collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la décision n°2024-PR-005 du 23 janvier 2024 relative à l'organisation des services de l'Autorité nationale des jeux ;

DÉCIDE:

Article 1^{er} : Madame Pauline HOT, maîtresse des requêtes au Conseil d'Etat, est nommée directrice générale adjointe des services de l'Autorité nationale des jeux à compter du 6 janvier 2025.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Autorité nationale des jeux.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 19 décembre 2024.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN